

## Avis d'appel à candidatures pour la constitution du jury de la conférence de consensus

Janvier 2024 - Dakar (Sénégal)

### 1. Contexte et justification

La **Conférence des ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie** (Confemen), en partenariat avec le **Centre national d'étude des systèmes scolaires** (Cnesco<sup>1</sup>) et en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale du Sénégal, organise une conférence de consensus.

Il s'agit d'une première conférence de consensus sur le continent africain, qui sera organisée au Sénégal. Elle portera sur **l'enseignement des mathématiques au primaire**. Cette thématique a été définie à partir de la volonté de la Confemen de valoriser les résultats de l'évaluation PASEC2019<sup>2</sup>.

L'objectif de la conférence de consensus est d'élaborer des recommandations, formulées par un jury composé des parties prenantes de l'éducation, sur la base de travaux scientifiques menées en lien avec la thématique.

Cette conférence de consensus permettra :

- d'apporter un diagnostic aux acteurs de terrain intégrant notamment les résultats des évaluations PASEC2019 dans le champ des mathématiques ;
- de faire connaître les travaux de la recherche (pluridisciplinaire et internationale) pour proposer des pratiques dont l'évaluation a prouvé l'efficacité ;
- de diffuser au grand public et aux acteurs de l'Éducation les résultats issus de ladite conférence.

Le format de la conférence exige la constitution **d'un jury d'une quinzaine de personnes issues de la communauté éducative**, regroupant des **personnes travaillant dans le système éducatif** et des **représentants de toutes les parties prenantes concernées par la thématique** (enseignants, encadreurs, formateurs, collectivités locales, parents, élèves, associations, etc.).

### 2. Rôle et responsabilités du jury de la conférence de consensus

Le rôle du jury dans la mise en place d'une conférence de consensus est central. **Le jury a la charge de rédiger des recommandations en s'appuyant sur les ressources produites à l'occasion de la conférence**. Ces recommandations, ainsi que l'ensemble des productions de la conférence, seront ensuite largement diffusées au sein de la communauté éducative et auprès du grand public par la Confemen et le Cnesco en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale.

Pour ce faire, le travail du jury se compose de trois étapes :

---

<sup>1</sup> Le Cnesco est un organisme français rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

<sup>2</sup> Il s'agit de la deuxième évaluation internationale du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confemen (PASEC), à laquelle ont pris part quatorze pays d'Afrique subsaharienne, dont le Sénégal.

- (i) s'approprier les ressources scientifiques produites dans le cadre de la conférence au cours de deux sessions de formation ;
- (ii) auditionner les experts durant les séances publiques ;
- (iii) produire des recommandations à destination de la communauté éducative.

Le jury est présidé par deux universitaires ; ceux-ci ont pour rôle de mener et superviser les débats au sein du jury, sans les orienter selon leurs points de vue personnels. La co-présidente sénégalaise du jury est une universitaire identifiée par la Confemen et le co-président français du jury est un universitaire identifié par le Cnesco.

### **3. Obligations des membres du jury**

Une participation comme membre du jury de la conférence de consensus sur l'apprentissage et l'enseignement des mathématiques au primaire implique plusieurs obligations :

*Assister aux quatre journées de préparation/formation en amont de la conférence, ainsi qu'aux deux journées de séances publiques et à deux journées de travail à huis clos pour la rédaction des recommandations*

Les frais relatifs aux activités du jury (déplacement, hôtel, restauration) seront pris en charge par les organisateurs conformément aux textes en vigueur.

À la demande des membres du jury qui exercent dans le privé, une note pourra être adressée à leurs employeurs pour les sensibiliser à l'intérêt de la démarche. Pour les agents du ministère de l'Éducation nationale une invitation à participer au jury, envoyée par la Confemen au dit ministère, sera transmise par la voie hiérarchique.

*Prendre connaissance des ressources scientifiques pour la conférence, en amont des réunions préparatoires*

Les documents nécessaires seront transmis aux membres du jury par la Confemen au moins une semaine avant la première réunion préparatoire. Au total, les membres du jury disposeront de près de deux mois pour prendre connaissance de l'ensemble des documents, avant les séances publiques de janvier 2024.

*Respecter les opinions des membres du jury ainsi que la confidentialité des délibérations*

Les membres du jury devront veiller à préserver un espace de travail ouvert et respectueux des opinions permettant de rédiger un ensemble de recommandations qui fassent consensus. Afin de protéger les débats et les conclusions du jury des influences et des intérêts extérieurs, les membres du jury devront respecter le principe de confidentialité durant les réunions préparatoires et les journées de travail à huis clos.

### **4. Modalités de constitution du jury**

Le jury est constitué à la suite d'un appel à candidatures.

Les personnes désirant être membres du jury sont invitées à déposer leur candidature auprès des structures déconcentrées du ministère pour acheminement au Correspondant national de la



Confemen ou directement au siège de la Confemen à l'adresse suivante : Point E, Av Cheikh Anta Diop – Complexe Sicap – Immeuble C – 3<sup>e</sup> étage.

Pour ceux qui voudront le faire par la voie électronique, les dossiers électroniques pourront être acheminés à l'adresse e-mail suivante : jury-cc2024@confemen.org

**Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 17 février 2023 à 17 heures.**

Une sélection des candidats sera faite par la Confemen afin de respecter au maximum une diversité des acteurs. Les dossiers des candidats retenus à l'issue de cette première sélection seront ensuite transmis aux organisateurs pour la sélection définitive des membres du jury. Les personnes choisies seront notifiées par la Confemen en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale.

## 5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose comme suit :

- Un document attestant de sa qualification ou de sa qualité ;
- Une lettre de recommandation de son organisation pour les candidats postulant au nom d'une institution ou d'une organisation ;
- Un CV actualisé faisant ressortir le cursus scolaire et académique, les expériences professionnelles et les éléments montrant l'intérêt pour la thématique de l'enseignement des mathématiques au primaire.

## 6. Composition du jury et critères de soumission par qualité de membre

- Deux (2) **enseignants d'école primaire publique** dont un homme et une femme : les candidats doivent justifier d'au moins six années d'enseignement effectif dans le public.
- Un (1) **enseignant d'école primaire privée** : les candidats doivent justifier d'au moins six années d'enseignement effectif dans le privé.
- Un (1) **enseignant d'une école primaire publique de prise en charge des élèves à besoins spécifiques** : les candidats doivent justifier d'au moins trois années d'enseignement effectif dans une école primaire/centre de prise en charge des élèves à besoins spécifiques.
- Un (1) **enseignant d'un centre d'éducation préscolaire public** : les candidats doivent justifier d'au moins six années d'enseignement effectif dans le public.
- Deux (2) **enseignants de mathématiques du collège** dont un (1) de **l'enseignement général** et un (1) de **l'enseignement et la formation techniques et professionnels** : les candidats doivent justifier d'au moins quatre années d'enseignement effectif dans le public.
- Deux (2) **directeurs d'école primaire publique** : les candidats doivent justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans comme directeur dans la même école primaire publique et d'une ancienneté d'au moins dix ans de service.

- Deux (2) **encadreurs pédagogiques de l'enseignement primaire** : les candidats doivent justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans comme Inspecteur de l'enseignement primaire dans la même circonscription d'éducation de base et d'une ancienneté d'au moins six ans dans le corps des encadreurs pédagogiques.
- Un (1) **formateur dans un institut de formation initiale des enseignants du primaire** : les candidats doivent justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans comme formateur dans un institut de formation initiale des enseignants du primaire et ayant un intérêt avec la thématique de l'enseignement des mathématiques au primaire.
- Un (1) **stagiaire dans un institut de formation initiale des enseignants du primaire** : les candidats doivent être en situation de formation (théorique ou pratique) jusqu'en décembre 2023.
- Deux (2) **parents d'élève du primaire** dont un homme et une femme : les candidats doivent justifier leur qualité de membre d'une association de parents d'élèves d'une école primaire depuis au moins trois ans.
- Un (1) **représentant des collectivités territoriales** (régions, départements ou communes) : les candidats doivent justifier de l'exercice de cette qualité de mandant des collectivités territoriales et faire ressortir les réalisations de la collectivité dans le sous-secteur de l'enseignement primaire.
- Un (1) **membre d'ONG active dans l'enseignement primaire** : les candidats doivent justifier leur appartenance à une ONG active dans l'enseignement primaire en faisant ressortir les réalisations de cette ONG dans ce sous-secteur de l'enseignement primaire, et plus particulièrement l'intérêt de cette ONG pour la thématique de l'enseignement des mathématiques primaire.

16 JAN 2023

Vu pour diffusion



Professeur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA